

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <u>26/4/18</u>	Dossier complet le : <u>26.04.2018</u>	N° d'enregistrement : <u>2018-3214</u>

**1. Intitulé du projet**

Création du quartier d'habitation "Le Gaveau" - Commune de St Gervais (Vendée)

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**  
Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**  
Dénomination ou raison sociale : COMMUNE DE SAINT GERVAIS  
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : GUERINEAU Robert, Maire

RCS / SIRET : 

2	1	8	5	0	2	2	1	9	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

      Forme juridique \_\_\_\_\_

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39.	<p>Terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha (Projet d'aménagement en plusieurs tranches pour une surface totale à terme de 8,54 ha ; surface plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m<sup>2</sup>) =&gt; CAS PAR CAS</p> <p>Nota : Une zone d'extension future de 1,10 ha est présente au Nord-Est (voir annexe 4). Cette zone ne fait pas partie du périmètre d'étude. Le terrain d'assiette du projet à l'étude et de cette extension future porte sur une surface totale de 9,64 ha</p>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**  
Les éléments de présentation du projet sont fournis en annexe 4.

Création d'un lotissement communal à usage d'habitat comprenant :

- voies de desserte, trottoirs et stationnements ;
- 154 logements dont :
  - \* 113 lots libres de construction (73%)
  - \* 42 logements en habitat groupé (27%)
- espaces verts intégrant la préservation de la majorité des haies, mares, la revalorisation de la zone humide centrale.

Le projet sera réalisé en plusieurs tranches d'aménagement (6 tranches prévisionnelles).

#### **4.2 Objectifs du projet**

La commune de St Gervais ne dispose plus à ce jour de terrains à bâtir (les dernières parcelles du lotissement communal le Priaureau ont été vendues). Afin de proposer une offre de logements et des terrains à prix attractifs permettant, entre autre, le maintien des jeunes ménages sur son territoire, la municipalité a décidé d'engager un nouveau projet de lotissement communal.

Le site retenu pour l'implantation de cet aménagement est placé dans le prolongement Nord du bourg sur le secteur du Gaveau. Il est classé en zone 1AUp "secteur qui recouvre des terrains en contact avec la zone agglomérée et avec les équipements, mais dont le caractère naturel, la configuration, la superficie importante, le parcellaire inadapté et la situation stratégique pour le développement de l'urbanisation imposent le recours à une opération d'aménagement pour rechercher une cohérence d'ensemble". Un schéma d'ensemble a été dessiné sur ce site avec comme défi de trouver le bon équilibre entre :

- la préservation du maillage de haie et des atouts paysagers et naturalistes du site (mares, zones humides) ;
- une densité du bâti permettant de limiter la consommation en foncier et l'étalement urbain (tout en proposant une typologie de logements cohérente avec les attentes locales).

Ce projet permettra également de connecter l'urbanisation qui s'est développée le long des voies existantes au Nord avec le centre-bourg et assurer une meilleure cohérence de l'urbanisation sur ce site (qui se retrouve aujourd'hui quasiment en dent creuse d'urbanisation).

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux d'aménagement portés par la commune repose sur :

- des terrassements (voiries, espaces de rétention) ;
- la viabilisation des lots cessibles (électricité, télécom, réseaux EU et EP, AEP) ;
- des plantations (paysagement des espaces verts, renforcement des haies) ;
- des travaux de finition (enrobé, marquage au sol, mobilier urbain,...).

Ces travaux seront réalisés en 6 tranches (prévisionnel). Le nombre et le découpage des tranches de travaux seront adaptés au besoin et au rythme de commercialisation des lots des tranches précédentes.

Les travaux d'aménagement des parcelles cessibles sont à la charge des futurs acquéreurs. Ils comprendront :

- des terrassements ;
- la construction des habitations ;
- les raccordements aux branchements (électricité, télécom, réseaux EU et EP, AEP) ;
- des plantations (paysagement des jardins).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

A terme, le projet vise une activité résidentielle en extension du centre-bourg de ST GERVAIS. Il n'implique pas d'exploitation particulière du site et de ses ressources.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un Permis d'Aménager au titre du R.421-19 du Code de l'Urbanisme (un Permis d'Aménager par tranche).

Le projet sera également soumis à déclaration au titre du R.214-1 du Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) :

- rubrique 2.1.5.0. - rejet pluvial ;
- rubrique 3.2.3.0. - création de plans d'eau temporaire (espaces de rétention) ;
- rubrique 3.3.1.0. - modification de zones humides.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette du projet d'aménagement	8,54 ha
Surface cessible estimée sur schéma de secteur	# 5,40 ha
Surface plancher maximale estimée (base de calcul : 100 m <sup>2</sup> moyen par logement)	# 15 400 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue de Bordevert  
85300 ST GERVAIS

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 59' 29" O Lat. 46° 54' 28" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors ZNIEFF (Voir annexe 7).  Les ZNIEFF les plus proches concernent des habitats très distincts de ceux de la zone d'étude (les ZNIEFF les plus proches concernent les marais au Nord et au Sud du promontoire schisteux de Beauvoir sur lequel est implanté le projet).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides a été réalisé en 2017 sur le périmètre du projet (voir annexe 8). Il a permis d'identifier une zone humide de 7000 m <sup>2</sup> dont l'intérêt était assez limité du fait notamment de l'utilisation actuelle du sol (culture).



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de St Gervais n'est pas concerné par un PPRN ou un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé à 1,3 km au Nord-Est de la ZPS FR5212009 et ZSC FR5200653 "Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts" (voir annexe 6).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation en eau potable des foyers et défense incendie raccordée sur le réseau AEP.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas de drainage (ni en phase chantier, ni en phase de vie du lotissement).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera des terrassements (notamment pour la création des espaces de rétentions et des voiries). Dans la mesure du possible, l'implantation des bâtiments et des chaussées suivra la topographie du site afin d'équilibrer les bilans de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des voiries et des cheminements piétons nécessitera l'apport de matériaux extérieurs au site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un site au maillage bocager préservé. Ce réseau de haie participe aux continuités écologiques et hydrauliques (régulation naturelle des eaux). La zone humide identifiée dans le talweg présente à ce jour un faible intérêt (espace cultivé). L'ambition du projet est de préserver au maximum les réseaux de haies et de valoriser la zone humide en partie centrale. Cette valorisation sera assurée par une augmentation des fonctions hydrauliques (capacités de rétention et filtration) et écologiques (développement d'habitats variés). Ces mesures seront présentées dans le dossier d'incidence Loi sur l'Eau qui sera validé par la police de l'eau.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la distance séparant le projet du site Natura2000, de la présence de la poche urbaine constituée par le bourg de St Gervais entre ce site protégé et le site du projet, mais également, d'habitats bien distincts de ceux du site à l'étude, le projet n'est pas de nature à impacter les habitats et les espèces d'intérêt communautaire concernés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact des rejets d'eau vers le milieu récepteur au sud du site qui traverse une partie du bourg de St Gervais est maîtrisé par une gestion intégrée des ruissellements et une régulation des débits en conformité avec les textes réglementaires en vigueur. Le projet intègre la protection des éléments environnementaux présents au droit du site (mare, haies).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur est classé en zone constructible au PLU (zone 1AUp, zone destinée à l'urbanisation à court/moyen terme). Le site d'étude est actuellement constitué de zones de délaissé agricole (friche, prairies entretenues par fauche) et de parcelles de culture dont l'exploitant vient de cesser cette année son activité (fin 2017).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par le risque inondation ou submersion (situé en point haut, à des altimétries comprises entre 23 et 29 mNGF). Il est concerné comme tout le département par le risque sismique (zone de sismicité 3 - aléa sismique modéré). La réalisation des habitations doit respecter les règles de construction parasismique correspondantes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera desservi dans un premier temps par la rue de Bordevert. Au terme de l'aménagement, le maillage viaire permettra de diffuser les flux routiers générés par ce nouveau quartier vers les trois rues voisines. Afin de limiter l'usage de la voiture, les sentes piétonnes vers le bourg de St Gervais seront valorisées (le centre du quartier se trouvera à 15 minutes environ du centre-bourg et de l'école).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La fréquentation du site et le trafic inhérent peuvent générer du bruit. Il s'agit néanmoins d'un projet dédié à l'habitat et qui n'est pas susceptible de constituer des émergences sonores significatives. Le site du projet est placé en extension de zones d'habitat, dans un contexte rural. Il n'y pas de source d'émission sonore existante incompatible avec la création d'un quartier d'habitation sur ce terrain.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Gestion des déchets des ménages intégrée à la collecte intercommunale.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la période des travaux d'aménagement du site, des vibrations peuvent être générées par les engins de chantier. Ces vibrations et émissions sonores associées sont limitées dans le temps et l'espace. Ces émissions sont sans enjeux dans le contexte étudié.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des candélabres seront implantés en accompagnement de la voirie. Les luminaires utilisés disposeront d'un faisceau dirigé vers le sol et les espaces à éclairer de manière à limiter la pollution lumineuse (boules à facettes à exclure). Le plan lumière de St Gervais prévoit une extinction de l'éclairage entre 23h00 et 6h00.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets de substances nocives en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La collecte des eaux pluviales se fera dès que possible en surface dans des zones végétalisées afin de privilégier leur filtration et essayer dans la mesure du possible de préserver le fonctionnement initial du site (maillage haie / réseau hydraulique). Les eaux transiteront ensuite vers les espaces humides valorisés qui contribueront à compléter la filtration des eaux. Les débits de rejets respecteront le schéma directeur d'assainissement pluvial de la commune et les directives du SDAGE et du SAGE.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents domestiques produits par les futures habitations seront évacués au moyen d'un réseau séparatif vers la station d'épuration communale. Cette dernière dispose d'une capacité suffisante pour recevoir ces nouveaux apports (capacité nominale de 3455 EH / charge entrante 2016 de 2150 EH / projet de 462 EH).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux engendreront la production d'un certain nombre de déchets de chantiers qui seront gérés par les entreprises productrices.  L'activité résidentielle engendrée par le lotissement sera également productrice de déchets. Le ramassage des ordures ménagères sera réalisé au porte à porte par la communauté de communes qui a en charge cette compétence.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun patrimoine architectural ou culturel à proximité et dans les cônes de vues. La DRAC a été saisie préalablement au projet d'aménagement et précise que le site peut faire l'objet d'un diagnostic d'archéologie préventive. La préservation des haies qui structurent aujourd'hui ce lieu a été recherché sur cet aménagement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'un projet urbain en lieu et place d'anciennes parcelles agricoles va forcément engendrer une modification de l'usage du sol. Le dernier exploitant agricole en place sur ces terrains ayant cessé son activité fin 2017, cette évolution programmée au PLU de l'usage du sol sur le site ne porte cependant pas préjudice aux activités humaines en place.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas d'autres projets existants ou approuvés depuis 2011 dans le secteur proche du projet sur lesquels des incidences peuvent se cumuler (projets existants ou approuvés au titre du R.122-5 du code de l'environnement = projets ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale ou d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau). Le seul aménagement recensé ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral récent (2017) concerne des travaux d'entretien des berges du Dain. Il n'y a pas d'impact cumulé avec le projet à l'étude.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les lignes directrices fixées par le scénario d'aménagement présenté en annexe 4 ont pour objectif la préservation de la majorité du maillage bocager existant et des continuités hydrauliques tout en permettant une densité urbaine en phase avec les objectifs prévisionnels de densité affichés par le SCoT (18 logements / ha).

La collecte des eaux pluviales est assurée dès que possible en surface afin de favoriser la filtration des eaux de ruissellements et ralentir les écoulements. Les noues créées participent également au maillage avec les différents espaces verts, les bassins de rétention, les mares, les haies. Les rejets d'eau pluviale sont régulés sur la base d'un débit spécifique de 3 L/s/ha, afin d'être conforme aux attentes du SDAGE Loire-Bretagne et du SDAP communal et ne pas engendrer de dysfonctionnements hydrauliques à l'aval de la zone. Les espaces de rétention seront plantés pour une meilleure intégration paysagère. Ces aspects seront développés dans le dossier d'incidence qui sera visé par les services de la DDTM Police de l'Eau.

Le projet d'aménagement va permettre de reconnecter les différentes trames viaires et douces existantes et permettre ainsi la qualité de vie au sein de ce futur quartier qui s'articulera autour de la zone humide centrale valorisée.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non. Les enjeux de développement urbain, de consommation du foncier et de justification des besoins ont déjà été étudiés dans le cadre du SCoT et du PLU. La compatibilité du projet avec les orientations d'urbanisme sera vérifiée dans le cadre de l'instruction des permis d'aménager et de construire. Le projet n'est pas de nature à générer des nuisances pour les riverains. Les enjeux de biodiversité sont pris en compte via la conservation des principaux éléments environnementaux (mare, haies, valorisation de zone humide). La gestion de l'eau est intégrée et développée dans le cadre du dossier d'incidence Loi sur l'Eau.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Localisation du projet vis-à-vis des ZNIEFF les plus proches Annexe 8 - Inventaire des zones humides sur le site d'étude (OCE-2017)

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Gervais

le, 25 Avril 2018

Signature

de l'avis  
Robert GUERINEAU

